



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 6 novembre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 17 - Convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour le balisage du GR 145 sur le territoire de Besançon

## Convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour le balisage du GR 145 sur le territoire de Besançon

### Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

La Ville de Besançon compte sur son territoire 108 km de sentiers communaux balisés dédiés à la randonnée pédestre, sur les collines et en forêt de Chailluz.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) participe, à l'échelle départementale, à la mise en place et à la gestion d'itinéraires cohérents sur le territoire. Le GR 59 constitue notamment un itinéraire qui ceinture la Ville de Besançon en traversant les principaux massifs forestiers qui la bordent. L'ensemble favorise la découverte des sites naturels et des paysages à travers une activité physique de pleine nature.

La Ville de Besançon est traversée par la Via Francigéna, grande voie historique reliant Canterbury à Rome. Ce chemin, classé Grand itinéraire culturel par le conseil de l'Europe, suscite une fréquentation en hausse continue depuis plusieurs années.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 25) travaille en lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) à son homologation en GR (Chemin de grande randonnée) sous l'appellation GR 145.

A Besançon, l'itinéraire retenu pour la Via Francigéna traverse les quartiers des Montboucons, de Montrapon, la place Leclerc, le pont Battant, le faubourg Tarragoz pour quitter la Ville par le chemin de la Chapelle des Buis.

L'homologation du sentier requiert la mise en place d'une convention entre la Ville et le CDRP 25, qui autorise le passage et le balisage sur l'espace public d'un sentier de randonnée pédestre inscrit au schéma d'organisation et de développement de la randonnée pédestre du CDRP 25.

Elle stipule les conditions du balisage en blanc et rouge, selon la charte de la Fédération Française de randonnée pédestre. Annuelle, elle est prévue pour être renouvelable par accord tacite sans limite de durée.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le CDRP 25 pour le balisage du GR 145 (Via Francigéna) sur le territoire communal de Besançon.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



*Dard*  
Danielle DARD.